

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 6 mars 2017, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Martin Voyer Lévis Duchesne
 André Fortin

Est absent le conseiller : Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 44.03.2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Programme d'assurances des OBNL.
 - 4.1.3. Proclamation du mois de la jonquille et appui à la cause de la Société canadienne du cancer.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Demande de dérogation mineure no 134-2017 soumise pour la propriété située au 45, rue St-Basile.
 - 4.2.2. Demande de dérogation mineure no 135-2017 soumise pour la propriété située au 13, avenue des Muguets.
 - 4.2.3. Vente d'un terrain résidentiel à monsieur Daniel Tremblay – 525, rue des Prés.
 - 4.2.4. Renouvellement d'une entente avec le Service d'aide à la rénovation patrimoniale – 2017-2018-2019.
 - 4.2.5. Résolution d'appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire.
 - 4.2.6. Demande d'autorisation de passage dans le cadre du Tour Solidaire pour le Burkina Faso et l'équateur
 - 4.2.7. Appui au projet de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean « Des racines pour notre lac »
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Avis de motion - Adoption d'un règlement portant sur la sécurité et l'utilisation des sentiers de vélo de montagne;
 - 4.3.2. Autorisation d'un signataire – Contrat de surveillance de la plage à intervenir avec Formation – Saison estivale 2017.
 - 4.3.3. Autorisation d'une activité en vertu du règlement n° 1000-07 – Activités sur le lac Saint-Jean – Circuit des motoneiges antiques.
 - 4.3.4. Autorisation d'un signataire – Contrat de service - Surveillance dans le cadre de la Saint-Jean-Baptiste.
 - 4.3.5. Demande de subvention au programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.

4.4. Rapport des activités du conseil :

4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

6.1 Participation au financement commun des municipalités afin de développer un service de base en travail de milieu;

6.2 Demande à la MRC de Lac-Saint-Jean Est une enveloppe financière pour la mise en place d'un projet structurant de service de travail de milieu;

6.3 Motions de félicitations – Comité organisateur et bénévoles de la 52^e finale des Jeux du Québec d'Alma - hiver 2017;

6.4 Motion de félicitations – Comité organisateur du carnaval optimiste – Édition 2017.

7. Période de questions des citoyens.

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 45.03.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1. 46.03.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 février 2017 au 6 mars 2017 laquelle totalise la somme de 97 480,38 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2. 47.03.2017 ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 134-2017, soumise par madame Aline Savard dans le but d'obtenir une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation de sa résidence située au 45, rue St-Basile en regard de la marge latérale Nord. Le bâtiment principal se trouve à 1,89 mètre de la limite latérale plutôt qu'à 2 mètres, et ce, tel que prescrit à l'article 5.2.2 du règlement de zonage n° 22-99, soit une dérogation de 0,11 mètre.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 février 2017 informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que la demande de dérogation mineure n° 134-2017 soumise pour la propriété située au 45, rue Saint-Basile, soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin d'autoriser la localisation de la résidence 1,89 mètre de la limite latérale plutôt qu'à 2 mètres, et ce, tel que prescrit à l'article 5.2.2 du règlement de zonage n° 22-99, soit une dérogation de 0,11 mètre.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.2. 50.03.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 135-2017
SOUMISE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 13,
AVENUE DES MUGUETS**

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 135--2017, soumise par monsieur Robert Dufour dans le but d'obtenir une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation de sa remise qui est inférieure à la distance prescrite de 2 mètres par rapport à la résidence. Celle-ci se trouve à 1,9 mètre du bâtiment principal plutôt qu'à 2 mètres tel que prescrit à l'article 5.5.2.2 du règlement de zonage n° 22-99, soit une dérogation de 0,1 mètre.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 février 2017 informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la demande de dérogation mineure n° 135-2017 soumise pour la propriété située au 13, avenue des Muguets, soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin d'autoriser la localisation de la remise à 1,9 mètre de la limite latérale plutôt qu'à 2 mètres, et ce, tel que prescrit à l'article 5.5.2.2 du règlement de zonage n° 22-99, soit une dérogation de 0,1 mètre.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.3. 51.03.2017 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MONSIEUR
DANIEL TREMBLAY – 525, RUE DES PRÉS**

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à monsieur Daniel Tremblay le terrain résidentiel situé au 525, rue des Prés.

SUPERFICIE TOTALE : 1 945,600 mètres carrés (20 942,44 pieds carrés)

Cette vente est faite au prix de 13,455 \$ / m² (1,25 \$ / p²) pour la somme de 26 178,05 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 20 février 2017, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.4. 52.03.2017 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - RENOUE-
LEMENT D'UNE ENTENTE AVEC LE SERVICE**

D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE -2017-2018-2019

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser madame Marie-Hélène Boily à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente avec le Service d'aide à la rénovation patrimoniale pour les années 2017-2018-2019, le tout pour un engagement minimal de 10 consultations sur 3 années aux coûts suivants :

- 2017 604 \$ (résidentiel) 1 048 \$ (commercial ou public)
- 2018 612 \$ (résidentiel) 1 058 \$ (commercial ou public)
- 2019 625 \$ (résidentiel) 1 080 \$ (commercial ou public)

Adoptée à l'unanimité

4.2.5. 53.03.2017 D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Considérant que la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant qu'Opération Gareautrain demande à la municipalité d'adopter la présente afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6. 54.03.2017 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DANS LE CADRE DU TOUR SOLIDAIRE POUR LE BURKINA FASO ET L'ÉQUATEUR

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser le passage de la 31^e édition du Tour Solidaire pour le Burkina Faso et l'équateur sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, dimanche le 13 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7. 55.03.2017 APPUI AU PROJET DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN « DES RACINES POUR NOTRE LAC »

Considérant que le lac Saint-Jean est la source d'approvisionnement en eau potable de plusieurs municipalités, qu'il permet de multiples usages (la villégiature, le nautisme, la pêche, etc.) et qu'il représente un intérêt touristique pour la région;

Considérant que des épisodes récurrents de fleurs d'eau d'algues bleu-vert sont observés depuis plusieurs années dans certains secteurs du lac Saint-Jean;

Considérant que les bandes riveraines limitent la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques en retenant une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au lac ou au cours d'eau par ruissellement, stabilisent

les berges, réduisent le réchauffement de l'eau dans la zone littorale et constituent un habitat pour la faune et la flore;

Considérant que la caractérisation des bandes riveraines réalisée par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean en 2015 a démontré que plus de 50% des bandes riveraines du lac Saint-Jean sont de mauvaise qualité et que 67% des bandes riveraines de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix sont de mauvaise qualité;

Considérant que des bandes riveraines de mauvaise qualité ne sont plus en mesure d'assurer leurs fonctions écologiques;

Considérant que le projet Des racines pour notre lac, proposé par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean vise à restaurer les bandes riveraines du lac Saint-Jean en réalisant des activités de sensibilisation et de plantation de végétaux;

Considérant que le projet Des Racines pour notre lac bénéficie du soutien financier des MRC de Lac-Saint-Jean-est, de Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et de Rio Tinto;

Considérant que l'ensemble des municipalités riveraines du lac Saint-Jean est invité à appuyer le projet Des Racines pour notre lac.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix appuie l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean dans le cadre des activités de sensibilisation et de restauration des bandes riveraines du lac Saint-Jean qui seront réalisées au cours de l'été 2017 sur le territoire de la municipalité;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix contribuera à publiciser le projet auprès de la population riveraine du lac Saint-Jean;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix mettra à la disposition de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean un local pour l'entreposage de végétaux destinés à la revégétalisation des bandes riveraines;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix envisage la remise à niveau d'une bande riveraine précédemment aménagée au quai municipal afin de montrer un exemple aux riverains sur un terrain public.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1. AVIS DE MOTION ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA SÉCURITÉ ET L'UTILISATION DES SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE

Monsieur le conseiller André Fortin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement portant sur la sécurité et l'utilisation des sentiers de vélo de montagne.

4.3.2. 56.03.2017 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONTRAT DE SURVEILLANCE DE LA PLAGE À INTERVENIR AVEC FORMATION – SAISON ESTIVALE 2017

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de surveillance de la plage le Rigolet à intervenir avec Formation pour la saison estivale 2017. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3. 57.03.2017 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 1000-07 – ACTIVITÉS SUR LE LAC SAINT-JEAN

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser le comité du circuit des motoneiges antiques à tenir diverses activités sur le lac Saint-Jean, le samedi 11 mars 2017 de 12 h à 16 h 30, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport # 20170306 préparé par madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice en loisirs et animatrice du milieu.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4. 58.03.2017 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONTRAT DE SERVICE - SURVEILLANCE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice et animatrice de milieu à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de service pour la surveillance dans le cadre des activités entourant la fête de la Saint-Jean-Baptiste avec le Groupe de sécurité Garda S.E.N.C., pour la somme de 1 874,40 excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 1er mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5. 59.03.2017 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser, monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à soumettre auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec une demande de subvention au programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité dans le cadre du volet 2 « Mise en place de mesures préventives découlant d'un plan d'action ou d'une politique en matière de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Représentation souper maison des jeunes
- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Comité de vérification des comptes
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Représentation Jeux du Québec du 24 février au 4 mars 2017
- Comité Festi-Vélo
- Représentation souper du carnaval
- Représentation souper bénéfique Fabrique Sainte-Croix
- Comité sur les besoins en habitation communautaire
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité de remplacement de l'horloge du parc Maurice Kirouac
- Rencontre avec les responsables du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – dossier sécurité route 169
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Rencontre de citoyens
- Rencontre avec le député Alexandre Cloutier
- Rencontre avec les membres de la Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Comité Route d'eau et de glace
- Représentation spectacle au conservatoire de Saguenay
- Réunion avec le directeur général du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Rencontre avec le maire de Roberval sur le dossier de la déphosphatation
- Rencontre avec le responsable du comité du travail de milieu

- Rencontre avec le responsable d'Environnement CA pour le dossier du lac Vouzier

4.4.1. 60.03.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Solican Lac-St-Jean-Est	Souper 25 ans d'existence 6 mai 2017 – 60 \$ par personne	120 \$
Chevaliers de Colomb – Conseil 3066 de Métabetchouan	Remboursement des taxes foncières 2017	748,24 \$
Ralliement chorale 2017 de la Gaillarde -1er et 2 avril à Alma	Aide financière	50 \$
Conseil régional de la Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean	Renouvellement de l'adhésion 2017	100 \$
Club des Aînés de Métabetchouan	Aide financière – Carnaval de l'amitié	50 \$
Conseil de bassin versant de la Belle Rivière	Renouvellement aide financière	1 500 \$
Société canadienne du cancer dans le cadre du mois de la jon- quille	Aide financière	50 \$
Garde paroissiale de Métabet- chouan-Lac-à-la-Croix	Brunch-bénéfice – 26 mars 2017 Salle de réception du Lac – 15 \$ par personne	120 \$ 8 billets

Accepté à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 61.03.2017 PARTICIPATION AU FINANCEMENT COMMUN DES MUNICIPALITÉS AFIN DE DÉVELOPPER UN SERVICE DE BASE EN TRAVAIL DE MILIEU

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix participe au financement commun des municipalités pour une enveloppe globale de 20 000 \$ afin de développer un service de base en travail de milieu pour l'ensemble des municipalités du secteur sud de Lac-St-Jean-Est, et ce, pour l'embauche d'une travailleuse de milieu;

Que le comité de coordination inter municipal voit à développer un deuxième poste afin de combler l'ensemble des besoins du territoire concerné.

Adoptée à l'unanimité

6.2 62.03.2017 DEMANDE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET STRUCTURANT DE SERVICE DE TRAVAIL DE MILIEU

Considérant que de nombreux jeunes de 11 à 25 ans du secteur sud vivent diverses problématiques sociales (tel l'isolement, l'intimidation et l'exclusion sociale, forte consommation d'alcool et de stupéfiants, décrochage scolaire, errance, etc.) et qu'une action intersectorielle concertée est nécessaire à la promotion et à la prévention de ces problèmes;

Considérant que les municipalités du secteur Sud conviennent de l'importance de travailler conjointement en amont des problématiques par la présence d'un service de travail de milieu en lien avec leurs réalités;

Considérant que l'avenir de notre région repose en bonne partie sur notre capacité à développer tout le potentiel de nos jeunes et de les accompagner dans leur prise d'autonomie;

Considérant l'expertise développé en travail de milieu depuis 16 ans sur le territoire du secteur Sud et les excellents résultats atteints par ce type d'intervention ;

Considérant que les municipalités du secteur sud s'unissent pour mettre en place une structure de concertation permettant une gestion commune.

À ces causes, Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de demander à la MRC de Lac-St-Jean-Est une enveloppe financière de 20 000 \$ pour permettre aux municipalités du secteur Sud la mise en place d'un projet structurant de service de travail de milieu pour l'ensemble des municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité

6.3	63.03.2017	MOTIONS DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR ET BÉNÉVOLES DE LA 52^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC D'ALMA - HIVER 2017
------------	-------------------	---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur du comité organisateur et des bénévoles de la 52^e finale des jeux du Québec d'Alma – Hiver 2017 pour la qualité du travail accompli, le support ainsi que leur disponibilité lors de la tenue des disciplines sportives sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Les membres du conseil tiennent également à souligner l'excellent travail des employés de la Ville qui ont contribué à la réussite de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité

6.4	64.03.2017	MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DU CARNAVAL OPTIMISTE – ÉDITION 2017
------------	-------------------	---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des membres du comité organisateur du Carnaval optimiste de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la réussite des activités organisées dans le cadre de l'édition 2017.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questionnement et commentaire sur le sujet suivant :

- Sur le changement d'adresse des citoyens de la route St-André et que Poste Canada accorde un délai supplémentaire d'un an sans frais.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier

